ALPIPRO
DIGITAL MONTAGNE

26>27 AVRIL 2023

PARC DES EXPOS – CHAMBÉRY

BOOK TECHNIQUE

Version 1 maj le 06/02/2023

SOMMAIRE

GENERALITES **Page 3 à 5**

- *Horaires visiteurs*
- *Accueil des exposants avant le salon*
- *Vos interlocuteurs*
- *Plan général du salon*

DESCRIPTIF DES STANDS **Page 6 à 11**

- *Stand intérieur*
- *Stand équipé*
- *Stand ilot nu*
- *Electricité*
- *Elingage*
- *Moquette*
- *Nettoyage*
- *Téléphone / ADSL*
- *Connexions WIFI*
- *Liste des prestataires*

MONTAGE / DEMONTAGE **Page 12 à 13**

- *Laissez-passer*
- *Montage*
- *Démontage*
- *Restauration*

PENDANT LE SALON **Page 14 à 15**

- *Badges exposants*
- *Parkings exposants*
- *Livraisons / interventions*
- *Restauration*
- *Espace coworking*

REGLEMENTATION **Page 16 à 23**

- *Rappel des règles de sécurité*
- *Gestion des déchets et développement durable*
- *Assurances*
- *Droit de rétractation – loi Hamon*
- *Réglementation commerciale*
- *Commission de sécurité*
- *Normes et règles de classement au feu*

BONS DE COMMANDE – FORMULAIRES **Page 24 à 28**

- *Bon de commande complémentaire ALPIPRO*
- *Croquis de positionnement – Electricité*
- *Croquis de positionnement – Réserve de stand*
- *Croquis de positionnement – Point d'eau*

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU INCENDIE **Page 29**

MEMENTO **Page 30**

GENERALITES

HORAIRES VISITEURS

Le salon ALPIPRO est ouvert aux visiteurs les :

Mercredi 26 avril 2023 …….de 9h00 à 19h00
Jeudi 27 avril 2023 ……..…..de 9h00 à 18h00

PLAN D'ACCES AU PARC DES EXPOSITIONS DE CHAMBERY

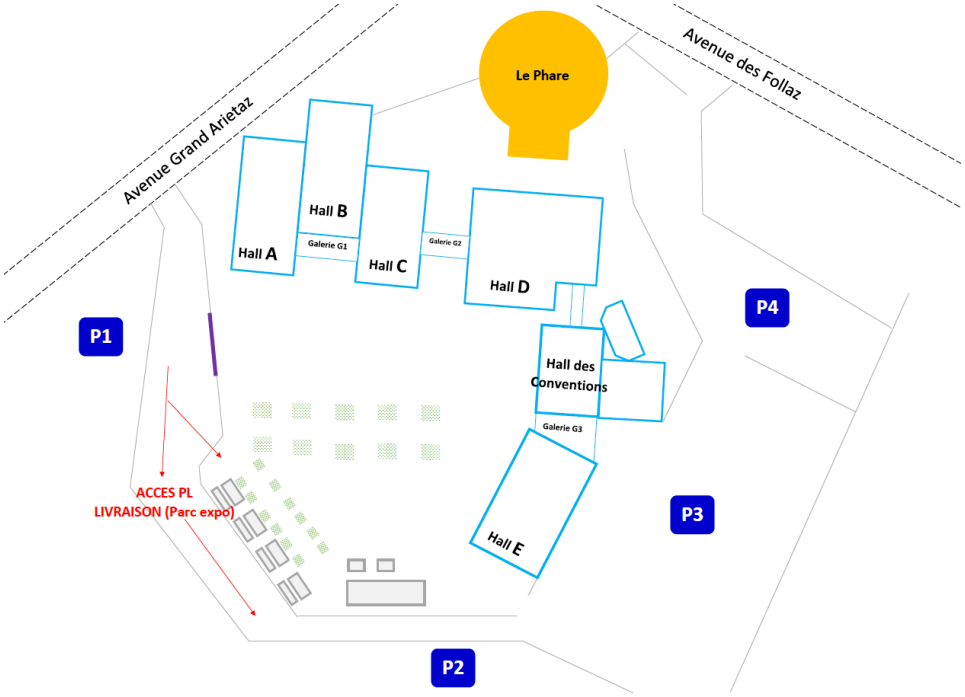

ACCUEIL DES EXPOSANTS AVANT LE SALON

Toute l'équipe de SAVOIEXPO se tiendra à votre disposition aux bureaux organisation, situés dans la galerie G1 (galerie vitrée) :
-Le **lundi 24 avril 2023 de 8h00 à 18h30.**
-Le **mardi 25 avril 2023 de 7h30 à 18h30.**

Présentez-vous dès votre arrivée pour :

► Retirer vos badges exposants et accès parkings (remis aux exposants à jour de leur règlement).
► Commander toute prestation technique supplémentaire (électricité, rampes de spots...).

Toute commande doit être accompagnée du règlement (BDC en page 25)

A compter **du lundi 24 avril**, vous pouvez vous faire livrer la marchandise directement sur votre stand. Merci d'indiquer sur les colis :

Nom expéditeur – Société - Nom destinataire
Hall – N° stand - N° de téléphone en cas de besoin

Et de les adresser à :
SAVOIEXPO – SALON ALPIPRO
1725 Avenue du Grand Ariétaz – 73000 Chambéry

Attention, *SAVOIEXPO n'est en aucun cas responsable de la réception des colis et se décharge de tout problème lié à la livraison. SAVOIEXPO pourra cependant indiquer à la société de transport où déposer les colis.*

VOS INTERLOCUTEURS

Sandra GRANDINETTI - **sandra.grandinetti@savoiexpo.com**
Mobile : 07.55.58.75.32

Julie BERNARD - **julie.bernard@savoiexpo.com**
Mobile : 06.48.04.73.37

► Direction et administration
Stéphane FAGES, Directeur — *stephane.fages@savoiexpo.com*
Laurence VARON, Assistante de direction — *laurence.varon@savoiexpo.com*

► Service communication
Laëtitia MICHEL, Chargée de communication — *laetitia.michel@savoiexpo.com*

► Service commercial
Rebecca BROSSARD, Attachée commerciale — *rebecca.brossard@savoiexpo.com*
Redouane BOUTEBBA, Attaché commercial — *redouane.boutebba@savoiexpo.com*

► Service technique
Amandine CHAPUIS, Responsable technique — *amandine.chapuis@savoiexpo.com*
Stéphane LAURENT, Assistant technique — *stephane.laurent@savoiexpo.com*

► Service comptabilité
Murielle MESSINA, Comptable principale — *murielle.messina@savoiexpo.com*
Katia FORTUNE, Comptable — *katia.fortune@savoiexpo.com*

PLAN GENERAL DU SALON

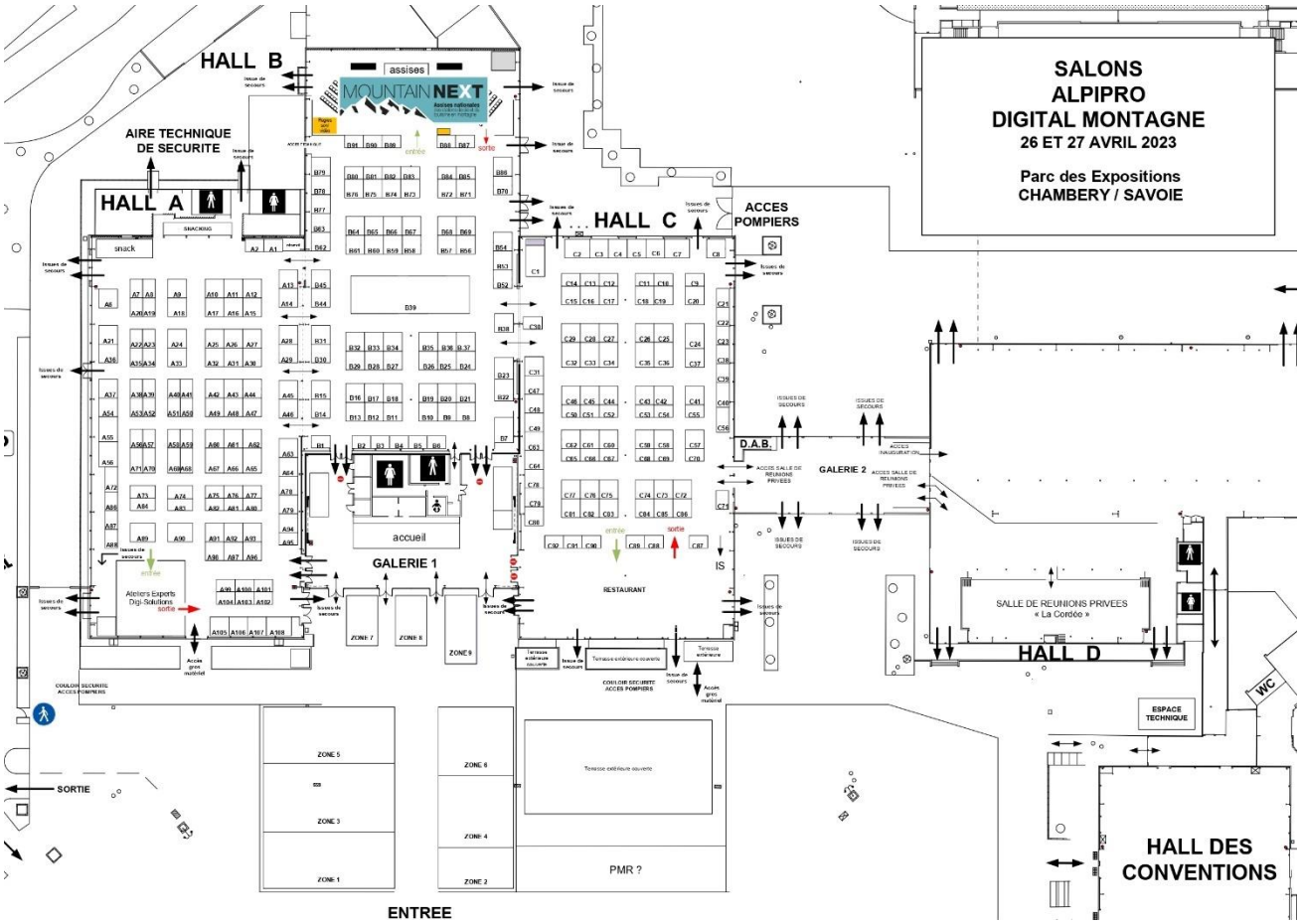

DESCRIPTIF DES STANDS

EQUIPEMENT GENERAL DES STANDS EN INTERIEUR

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par SAVOIEXPO. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

L'ensemble des stands intérieurs est équipé d'une moquette.
Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Soucieux de conserver une unité et une bonne tenue de la manifestation, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de respecter la hauteur maximale autorisée, **soit 4 mètres.**

Dans le respect des autres exposants, si votre stand dépasse la hauteur de 2,5m, merci de faire en sorte que la face arrière de votre structure, dépassant 2,5m, soit aussi présentable que la face avant.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations d'unité, nous vous remercions de ne pas démonter, ni modifier les éléments de structure que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette. Si vous rencontrez un problème, merci de vous adresser directement à l'équipe d'organisation.

STAND EQUIPE

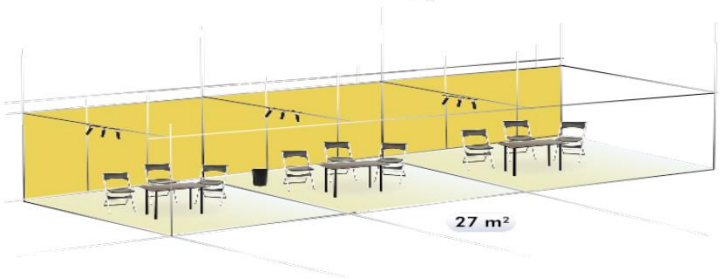

- Cloisons bois clair en mélaminé
- Moquette bleu turquoise sur stand
- Pas de moquette dans les allées
- Bandeau de façade
- 1 rail de 3 spots par module de 9 m²
- 1 disjoncteur électrique
- 1 ensemble : 1 table 3 chaises par 9m2
- 1 enseigne : renseignée dans le dossier d'inscription

Couleur du mobilier : blanc ou noir selon disponibilités

Pour toute commande de **mobilier supplémentaire :** Remplissez le bon de commande complémentaire en page 29.

DETAIL DIMENSIONS DE CLOISON

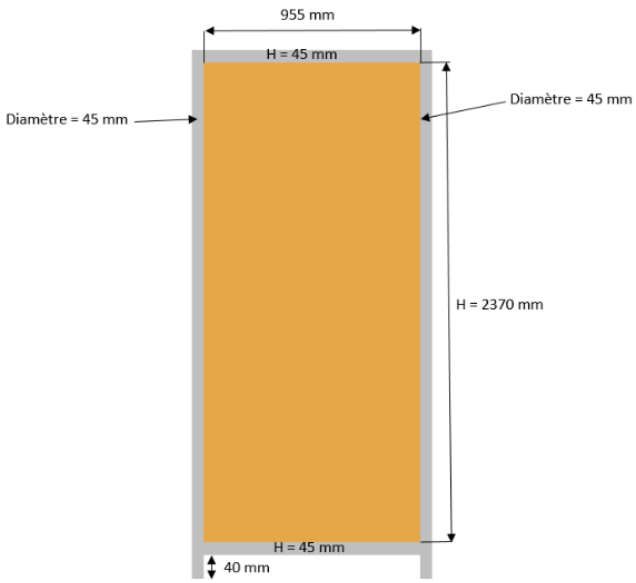

● *CARACTERISTIQUES*

Cloisons bois clair en mélaminé :

Avec structure métallique
→ **Largeur** = 1 m **Hauteur** = 2.50 m

Sans structure métallique
→ **Largeur** = 955 mm **Hauteur** = 2.37 m

Structure métallique → 45 mm de diamètre
Bandeaux de façade → **Hauteur** = 140 mm

Pour l'aménagement de votre stand, merci de respecter les consignes affichées sur les cloisons.

Attention : boulonnage, vissage, agrafage, colle et grosses pointes sont interdits.

Tout panneau (ou structure) endommagé vous sera facturé au coût de 40 € HT la cloison (ou le mètre linéaire de structure aluminium).

STAND ILOT NU

Il n'y a ni moquette, ni cloison de fond, ni cloison de séparation de stand lorsque ceci est possible. Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé au sol.

L'équipement comprend uniquement le branchement électrique.

Il est prévu une enseigne par stand. Cette enseigne sera déposée sur votre stand si l'accrochage n'est pas possible.

ELECTRICITE

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé de manière générale dans l'angle en fond du stand à 2,40 m de hauteur.

Exemples de consommation :

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 Kw)
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre coffret électrique, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 26.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du coffret électrique. Si vous rencontrez un problème, merci de vous adresser directement à l'équipe d'organisation.

ELINGAGE

L'élingage reste sous l'entière responsabilité de l'exposant et doit être réalisé par une société agréée et certifiée par un bureau de contrôle. Ces documents seront à fournir IMPERATIVEMENT au chargé de sécurité.

Pour toute demande d'élingage dans les halls A, B et C merci de contacter la société **Stag'art** (coordonnées page 10) qui sera votre interlocuteur pour le salon ALPIPRO. La responsable Technique de Savoiexpo devra IMPERATIVEMENT être informée de l'intervention sur votre stand.

Contact : Amandine CHAPUIS – 04 79 62 18 88 – amandine.chapuis@savoiexpo.com

MOQUETTE

La moquette est **bleue turquoise** dans les stands, les allées seront sans moquette.

ATTENTION : Il appartient à l'exposant et/ou aux standistes d'enlever le film plastique qui protège la moquette sur le stand avant l'ouverture aux visiteurs.

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors et pendant les heures d'ouverture du salon. Le nettoyage des stands se fera avant l'arrivée des exposants le matin (avant 7h30) pour faciliter l'accessibilité à notre société de nettoyage.

Par ailleurs, un **programme de gestion des déchets** sera mis en place. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront transmises pour le montage, le démontage et le déroulement du salon. (Cf. page 17)

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre et les cartons à part pour faciliter le tri des équipes de nettoyage qui les collecteront.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

TELEPHONE / ADSL

Pour commander une ligne temporaire, adressez-vous directement à **ORANGE EVENT** :
Par téléphone : **01 44 35 75 03**
E-mail : **oes@orange.com**
Cette prestation vous sera directement facturée par ORANGE.

CONNEXIONS WIFI / ADSL

Des accès WIFI pour la durée du salon seront possibles (hors Air Libre et limité aux 40 premières demandes) pour un coût unitaire de 30 € HT.

Nous vous communiquerons vos codes d'accès lors du montage du salon.

Vous pouvez commander cette prestation dans l'inscription ou avec le bon de commande complémentaire que vous trouverez en page 25 (dans la limite des connexions encore disponibles).

LISTE DES PRESTATAIRES

MATERIEL VIDEO / SON

GROUPE ELYPSE Bruno FAVRE-MARTINOZ	Tél : 04.79.68.76.87	contact@groupeelypse.fr
DEFOURS.COM Laurent DEFOURS	Tél : 04.79.31.39.67	contact@defours.com

REPORTAGE VIDEO

DEFOURS.COM Laurent DEFOURS	Tél : 04.79.31.39.67	contact@defours.com

DECORATION FLORALE

LE BOCAGE Eric MICOD	Tél : 04.79.33.68.60	exploitation@fondation-du-bocage.org

MANUTENTION / LOCATION DE CHARIOTS ELEVATEURS

LOCARHONE	Tél : 04.79.69.20.20	chambery@locarhone.com

ECLAIRAGE SPECIFIQUE DE STAND

GROUPE ELYPSE Bruno FAVRE-MARTINOZ	Tél : 04.79.68.76.87	contact@groupeelypse.fr
AMADEUS EVENEMENT Eddi ETIENNE	Tél : 04.50.18.12.63	info@amadeusevenements.com

CONCEPTION DE STAND

P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	p2x@wanadoo.fr
DEPLACER LES MONTAGNES Nicolas ALARCON	Tél : 06.28.59.17.02	deplacerlesmontagnes@wanadoo.fr
AMADEUS EVENEMENT Eddi ETIENNE	Tél : 04.50.18.12.63	info@amadeusevenements.com

PERSONNEL

CHABALA (Hôtesses/Hôtes) Katia MUNIER	Tél : 06.21.23.27.25	katia@chabala.fr
GROUPE PARTENAIRE Rh Sylvain JACQUIGNON	Tél : 07.57.49.44.69	sjacquignon@partenaire.fr

PLOMBERIE

Si vous souhaitez cette prestation, reportez-vous à la fin de ce dossier page 25

TELEPHONE / ADSL

ORANGE EVENT	Tél : 01.44.35.75.03	oes@orange.com

SPOTS - BRANCHEMENTS ELECTRIQUES

Si vous souhaitez cette prestation, reportez-vous au bon de commande page 25

MOBILIER

SQUARE MOBILIER	Tél : 04.74.16.16.20	info@square-mobilier.com
P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	p2x@wanadoo.fr

SIGNALETIQUE

P2X Jean-Jacques VEROT	Tél : 04.79.71.68.43	p2x@wanadoo.fr
FP MERCURE Corinne THOZET	Tél : 04.79.69.47.79	chambery@fpmercure.com
RELIEF Stéphanie IVANES	Tél : 04.79.28.49.84	stephanie@relief-communication.fr
SMTK Elsa BECQUIE	Tél : 04.79.44.86.10	elsa@smtk-communication.fr

ELINGAGE

STAG'ART Erik JOANNESSE	Tél : 04.56.12.71.08	erik@stag-art.fr

MONTAGE / DEMONTAGE

LAISSEZ-PASSER

Pendant le montage et le démontage, l'accès de tous véhicules dans l'enceinte du salon se fera uniquement avec un **LAISSEZ-PASSER.**
Ce laissez-passer sera à présenter aux agents de sécurité à l'entrée du site.
Il vous sera transmis par e-mail dans la semaine précédant le montage et sera à remplir par vos soins.
► Vous pouvez également le retrouver en page 13.

MONTAGE

Lundi 24 avril :	**8h00 – 18h30** *(Journée réservée au « Gros matériel »)*
Mardi 25 avril :	**7h30 – 18h30**

L'installation définitive de votre stand devra **impérativement être terminée le mardi 25 avril au soir**.
Tout souhait de montage antérieur au lundi 24 avril fera l'objet d'une demande écrite (par e-mail) à faire auprès de :

sandra.grandinetti@savoiexpo.com ET amandine.chapuis@savoiexpo.com

DEMONTAGE

Jeudi 27 avril :	**18h00 - 21h00**
Vendredi 28 avril :	**7h30 - 13h00**

Attention : à partir du vendredi 28 avril à 13h00, SAVOIEXPO se réserve le droit de commencer le démontage des stands (bandeaux, cloisons ...).

SAVOIEXPO propose gracieusement et ponctuellement d'effectuer le déchargement et le rechargement de votre matériel. Ceci reste un service. Nous vous demandons de rester raisonnable dans l'utilisation de ce service pour satisfaire le plus grand nombre d'exposants. Aucune réservation ne sera possible.

RESTAURATION

► Bar / Snacking :
Cet espace sera ouvert dans le **HALL A, de 9h00 à 18h00** durant la période de montage.

savoiexpo
ÉVÉNEMENTS ET CONGRÈS

Parc des Expositions
1725 Avenue Grand Ariétaz
73000 Chambéry

T : +33(0)4 79 62 22 80
F : +33(0)4 79 69 30 11

info@savoiexpo.com
www.savoiexpo.com

LAISSEZ – PASSER
MONTAGE / DÉMONTAGE

ALPIPRO
DIGITAL MONTAGNE

OBLIGATOIRE LES 24 ET 25 AVRIL 2023 POUR LE MONTAGE,
LE 27 (A PARTIR DE 18 H) ET LE 28 AVRIL 2023 POUR LE DÉMONTAGE
POUR LES EXPOSANTS, LES INSTALLATEURS, LES PRESTATAIRES

Ce document doit être présenté à l'agent de sécurité pour accéder à l'enceinte du salon et devra être apposé sur le pare-brise.

SOCIÉTÉ :	
NOM DU STAND A INSTALLER :	
N° DU STAND :	
NOM – PRÉNOM DU CHAUFFEUR :	
N° DE PORTABLE :	
IMMATRICULATION DU VÉHICULE :	

ojs unimev

PENDANT LE SALON

BADGES EXPOSANTS

Ces badges sont personnels et indispensables pour accéder au salon à compter du **mercredi 26 avril.**

► Ils porteront le nom de la société exposante
► Ils seront à présenter au contrôle
► Ils seront portés en permanence dans l'enceinte du salon
► Ils donnent aussi droit à l'entrée du salon Digital Montagne et donne accès aux Ateliers experts Digi-Solutions.

Pour des raisons de sécurité et de lutte contre les vols, les agents seront habilités à vous demander de présenter votre badge dans l'enceinte du salon.

Si vous souhaitez commander des badges supplémentaires, reportez-vous au bon de commande page 25.

PARKING EXPOSANT

Des zones de stationnement sont exclusivement dédiées au salon. Pour les exposants, le parking P0 vous sera réservé sur présentation de votre badge parking.

ATTENTION : Les parkings ne sont pas surveillés. Nous vous conseillons de ne pas laisser d'objets dans les véhicules. La responsabilité de SAVOIEXPO ne pourra être engagée en cas de vol ou d'effraction.

LIVRAISONS / INTERVENTIONS

Pour toute livraison ou intervention d'une entreprise extérieure pendant la durée du salon, merci de faire une demande de **LAISSEZ-PASSER** spécifique auprès de SAVOIEXPO. L'accès des véhicules de livraison sera possible uniquement sur présentation de ce laissez-passer.

Aucune livraison ou intervention ne sera tolérée avant **8h30 SAUF autorisation accordée par écrit par SAVOIEXPO** (merci d'en faire la demande).

Merci de faire votre demande auprès de :

Sandra GRANDINETTI (sandra.grandinetti@savoiexpo.com)
ET
Amandine CHAPUIS (amandine.chapuis@savoiexpo.com)

RESTAURATION

► Restaurant :
Un restaurant sera installé dans le Hall C et sera accessible de 11h30 à 15h00 durant la période d'ouverture au public.

► Bar / Snacking :
Cet espace sera ouvert dans le Hall A de 9h00 à 18h00 durant la période d'ouverture au public.

ESPACE COWORKING

Un espace sera aménagé (endroit à préciser). Cet espace vous permettra d'accueillir des rendez-vous professionnels. L'espace est mis gracieusement à votre disposition et il est accessible à tous les exposants du salon sans réservation.

ESPACE PRESSE

Pour toute information, vous pouvez **contacter notre attachée de presse** :

Laurence THOLLET - laurence@2lagence.com

INSCRIPTION SOIREE RESEAU DU MERCREDI 26 AVRIL 2023

L'accès à la soirée sera uniquement sur réservation.

Pour ceux qui n'auraient pas effectué leur inscription à la Soirée Réseau en même temps que leur stand, ou qui souhaitent réserver des places supplémentaires, reportez-vous à la page 25.

Date limite de réservation : **Mercredi 19 avril 2023.**

La soirée est réservée aux exposants, visiteurs et Partenaires des salons Alpipro / Digital Montagne ainsi qu'aux adhérents ANMSM, DSF, AFMONT, CCI, Cluster Montagne, ADSP, French Tech in the Alps, etc.

RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES DE SECURITE

- **Port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) :**

  - **Chaussures de Sécurité** : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.
  - **Casque** : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tâche présentant un risque.
  - **Gants**, **lunettes de protection** pour les tâches à risques particuliers.

- **Le levage et le transport de personnel** ne peuvent être faits qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

  Documents obligatoires à présenter sur le site :

  - Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
  - C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
  - Autorisation de conduite sur site de l'employeur
  - Certificat médical d'aptitude à jour

- **Les outillages électriques ou électroportatifs** doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

- **Interdiction de fumer dans les Halls :** au montage – démontage et pendant le Salon.

- **Respecter les allées de circulation :** elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention.

- **Travail en hauteur :** il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective (Nacelle, Echafaudage, Plateforme Individuelle Roulante,..). Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.

GESTION DES DECHETS / DEVELOPPEMENT DURABLE

IMPORTANT !

Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon et dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, SAVOIEXPO vous propose une gestion des déchets.

► Pendant le Montage et le Démontage
Des bennes de déchets ultimes seront mises en place, sur le parking P1, pour favoriser le traitement des déchets.
Nous vous invitons aussi à trier vos déchets suivant 3 catégories :

- Recyclable **(BACS JAUNES)**
- Verre **(BACS VERTS)**
- Matières non valorisables: déchets ménagers et autres déchets non valorisables. **(BACS MARRONS)**

►Pendant le Salon
Chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles (plastique et verre) du reste des déchets. Ils seront évacués par le service de nettoyage.

Dans un souci d'écologie, merci de penser à éteindre les éclairages de votre stand chaque soir.

GARDIENNAGE DE NUIT

SAVOIEXPO se charge de la surveillance générale du salon pour que tout se passe dans les meilleures conditions.

► Pendant le Montage
Nuit du 24 et 25 avril, le salon sera surveillé de l'heure de fermeture des halls, soit 18h30 jusqu'à l'heure de réouverture de ceux-ci.

► Pendant le Salon
Nuit du 26 au 27 avril : le salon sera surveillé de l'heure de fermeture au public soit 19h00 le mercredi 26 avril et 18h00 le jeudi 27 avril jusqu'à l'heure de réouverture aux exposants pour le démontage, à savoir 7h30.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture réservés aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'une bâche (classée M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- Sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins spécialisés).

► Lors du Démontage

Nuit du 27 avril, le salon sera surveillé de l'heure de fermeture des halls, à savoir 21h00, jusqu'à l'heure de réouverture de ceux-ci, à savoir 7h30.

Nous vous recommandons vivement d'enlever vos objets de valeur et matériels dès le jeudi 27 avril au soir. Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et de démontage.

Pendant les heures d'ouverture au public ainsi que pendant les heures prévues pour le montage et le démontage, L'EXPOSANT EST RESPONSABLE DE LA SURVEILLANCE DE SON STAND.

ASSURANCES

L'inscription comporte en faveur de chaque exposant une assurance **« Tous-risques »** obligatoire par l'intermédiaire des assureurs du Salon, moyennant une prime et suivant détail ci-après :

1/ Capital assuré : **1500 €, avec franchise de 250 €,** couvrant globalement les marchandises, le matériel et les agencements.

2/ L'assurance couvre notamment et sous réserve des limitations et exclusions des articles du Règlement Particulier :

- les risques d'incendie, d'explosion, de foudre, de dommages causés par l'électricité,
- les dégâts causés par les eaux,
- les risques de vol (sauf période de montage et de démontage et heures d'ouverture de la manifestation au public),
- les détériorations causées par les visiteurs.

3/ Les risques de casse de marchandises fragiles, le vol d'objets précieux et le transport à l'aller et au retour de toutes marchandises ne sont pas garantis dans l'assurance obligatoire «Tous-risques ».

4/ Cependant, l'attention de l'exposant est attirée sur le fait que la somme assurée doit représenter la valeur intégrale des objets exposés sous peine d'application de la règle proportionnelle prévue par l'article L 121-5 du Code des Assurances. SAVOIEXPO ne peut en aucun cas être mis en cause par les exposants pour insuffisance de déclaration. Il est donc particulièrement recommandé aux exposants, dans le cas où la valeur réelle des objets exposés dépasse la somme de 1500 €, de souscrire à un capital excédant ce minimum auprès de l'assureur de leur choix.

5/ Les exposants renoncent expressément du fait de leur admission, à tous recours contre SAVOIEXPO, pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

6/ Les assurances souscrites par SAVOIEXPO ne dispensent en aucune manière les exposants d'être couverts par une police personnelle garantissant leur propre responsabilité civile professionnelle et/ou les dommages à leurs biens, conformément à l'article 41-1 du règlement général de l'UNIMEV.

7/ Il appartient donc aussi aux exposants de souscrire, directement auprès de leur assureur, une Garantie Perte d'Exploitation avec clause générale de renonciation aux recours contre SAVOIEXPO, leur apportant une couverture suffisante pour le Salon, y compris en période de montage et de démontage.

Délais de garanties :

Les assurances prennent effet **3 jours** avant l'ouverture et prennent fin 3 jours après la clôture de la manifestation. Ces garanties s'entendent uniquement dans l'enceinte du Salon. Les exposants ne sont assurés que lorsque le montant intégral de leur prime est payé.
Les biens, pour mémoire, sont sous la seule surveillance de l'exposant pendant les périodes de montage et de démontage de son stand ainsi qu'en dehors des périodes de gardiennage.

Déclaration de sinistre :

- En cas de sinistre, l'exposant doit faire par écrit sa déclaration à SAVOIEXPO, dans un délai maximum de 24 heures et, de toute façon, avant son départ du Salon. Les Compagnies d'Assurances se réservent le droit d'opposer la déchéance pour tout sinistre dont la déclaration n'aurait pas été faite dans les délais impartis.

- En cas de vol, l'exposant devra dans les 24 heures, déposer une plainte au Commissariat de Police de Chambéry et adresser le même jour un récépissé du dépôt de plainte à SAVOIEXPO, à l'appui de sa déclaration de vol.

SAVOIEXPO déclare irrecevable toute réclamation présentée plus de 3 jours après la clôture du Salon.

Accidents :

SAVOIEXPO décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux personnes ou aux marchandises au cours de leur transport ou de leur installation dans l'enceinte du Salon.

Vols – Vandalisme – Dommages :

SAVOIEXPO prend toutes les mesures pour éviter les vols, détournements, dégradations, incendies, explosions ou inondations.
Cependant, aucune responsabilité ne peut être recherchée et aucune indemnisation due à la suite d'évènements survenus par cas de force majeure.
Il doit être bien entendu que les marchandises ou objets présentés restent sous la seule garde et donc, sous la seule responsabilité de l'exposant pendant les heures d'ouverture de la manifestation et les périodes non surveillées.
Les exposants renoncent expressément à tout recours contre SAVOIEXPO pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

DROIT DE RETRACTATION (LOI HAMON)

Pour rappel, l'arrêté d'application de la loi Hamon relative aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation a été pris le 2 décembre 2014 et a décidé ce qui suit :

Depuis le 1er mars 2015, les exposants qui vendent des produits ou des services dans le cadre d'une foire, d'un salon ou d'une manifestation commerciale doivent informer les consommateurs qu'ils ne bénéficient pas du droit de rétractation.

Cette information doit être affichée, de manière visible pour les consommateurs, sur un panneau d'un format A3 minimum, comportant un texte imprimé dans une taille de caractère de corps 90 minimum, avec la phrase suivante : « Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon], ou [sur ce stand] », le professionnel choisissant la formulation la mieux adaptée.

Dans le cas d'une prestation comprenant une offre de contrat, celle-ci doit mentionner, dans un encadré apparent, situé en tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps 12, la phrase suivante : **« Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon. »**

REGLEMENTATION COMMERCIALE

Sauf déclaration préalable d'un exposant indirect, les marques, produits, articles et services présentés sur les stands doivent **OBLIGATOIREMENT** être commercialisés par l'entité qui a réservé le stand. Si ce n'était pas le cas, il s'agirait de sous-location, facteur remettant en cause la participation future à ce salon.

COMMISSION DE SECURITE

Comme pour toutes ses manifestations, SAVOIEXPO, et avec elle ses exposants, est tenue de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les **E**tablissements **R**ecevant du **P**ublic.

La visite du Chargé de Sécurité aura lieu
le **mardi 25 avril après-midi**.

Le Chargé de Sécurité du salon est Mr **Pascal LORRAIN** :

Alpes Prévention Incendie (API)
Adresse : 30 rue du Pré de la croix – 74300 CLUSES
Tel : 06.40.64.95.62
Mail : alpesprevention@gmail.com

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée.

Les exposants et les installateurs de stands doivent fournir **les procès-verbaux*** de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands (**procès-verbaux en cours de validité de moins de 5 ans**).
Pour les aménagements spéciaux (stands à étages, etc...), les dossiers de sécurité doivent être fournis.

<u>Modèle de procès-verbal :</u>

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

CENTRE DE RECHERCHE DE MARNE-LA-VALLÉE
14, AVENUE JEAN-JAURÈS - CHAMPS-SUR-MARNE - B.P. 82 - 77421 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2 - Tél. (1) 64 68 82 02 - Télex 694 200 F - Télécopie 64 68 83 55
DIRECTION - CSTB - 4, AVENUE DU RECTEUR POINCARÉ - 75782 PARIS CEDEX 16 - Tél. (1) 40 50 28 28 - Telex PAR 610 710 F

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT

N° _____

et annexes de pages

Valable 5 ans

ESSAI DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU
en vue de classement conformément à l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 30 Juin 1983 et de ses Annexes

MATÉRIAU présenté par :

MARQUE COMMERCIALE :

DESCRIPTION sommaire :

SPECIMEN

NATURE DES ESSAIS :

CLASSEMENT : M

DURABILITÉ du classement (Annexe 22) :

Compte tenu des critères résultant des essais ci-dessous décrits dans les annexes au présent procès-verbal, le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des matériaux commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 10 janvier 1978. Cette conformité peut être obtenue par les certificats de qualification nécessaires par le ministère de l'Industrie et notamment par la marque NF - Réaction au feu.

Champs / Marne le :

Chef du Laboratoire "Réaction au feu"

Chargé des essais "Réaction au feu"

Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie de la présente page de garde ou du document complet (page de garde et annexes).

Merci d'adresser ces documents directement à :
<u>savoiexpo.securiteincendie@gmail.com</u>
en précisant « ALPIPRO 2023 ».

*En l'absence des documents justificatifs, la dépose immédiate des tissus ou matériaux sera demandée.

En pages suivantes, vous trouverez les matériaux autorisés et les documents à fournir ainsi qu'un rappel des règles de sécurité à respecter dans les Etablissements Recevant du Public.

NORMES ET REGLES DE CLASSEMENT AU FEU

Rappel de l'Article 21 du règlement de sécurité des ERP de type T :

§ 1. Les aménagements intérieurs, tels que plafonds, plafonds suspendus, vélums... ne doivent pas faire obstacle au bon fonctionnement des installations de désenfumage, ni à celles de détection et d'extinction automatiques.

§ 2. La constitution et l'aménagement des stands, et notamment, leur cloisonnement et leur ossature, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3 conformément aux dispositions de l'article AM 15.

§ 3. Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

§ 4. Les revêtements, horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m², peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M3. Si leur surface totale est inférieure ou égale à 20 m², ces revêtements peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M4.

§ 5. Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions du présent article leur sont applicables. Cependant, ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

§ 6. Si, éventuellement, un chapiteau ou une tente ou une structure est installé dans le hall d'expositions, cet ouvrage doit être conforme aux dispositions des articles CTS 1 à CTS 37, à l'exception de l'article CTS 5.

En aucun cas, il ne peut être admis d'incompatibilité entre les dispositions des articles CTS concernés et celles du présent chapitre. L'ouvrage ci-dessus doit être installé de façon telle que son environnement ne puisse diminuer son niveau de sécurité.

RAPPEL succinct des Normes et équivalences européennes :

M0 ou A normes Européennes : Incombustible

M1 ou B normes Européennes : Non Inflammable

M2 ou C normes Européennes : Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes : Moyennement inflammable

M4 ou E normes Européennes : Facilement inflammable

TABLEAU RECAPITULATIF DES MATERIAUX AUTORISES

MATERIAUX	AUTORISE SI :	DOCUMENT A FOURNIR
Bois massif ≥ 18 mm Bois non résineux ≥ 14 mm Bois résineux ≥ 18 mm Panneau contreplaqué ≥ 18 mm Aggloméré ≥ 9 mm	Oui	NEANT (matériaux assimilé M3)
18 mm < Bois > 9 mm Bois stratifié > 18 mm	Oui	Procès-verbaux
Panneau contreplaqué - Aggloméré < 9 mm	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agrée ou B normes européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
PVC	M3 minimum	Procès-verbaux
Moquettes au sol, Gazon	Synthétique : M3	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux (type velum)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration floral en matériau de synthèse	M2 d'origine (ignifugation interdite) ou C normes Européennes	Procès-verbaux
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés DTU 39	Procès-verbaux
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du Chargé de Sécurité

BONS DE COMMANDE
-
FORMULAIRES

BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE <u>ALPIPRO</u>	**P - 25**
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE L'ELECTRICITE	**P - 26**
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE RESERVE DE STAND	**P - 27**
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DE POINT D'EAU	**P - 28**

Avant de passer toute commande auprès de nos services, merci de bien vérifier que votre société ne l'a pas déjà effectuée.

BON DE COMMANDE COMPLEMENTAIRE

ALPIPRO DIGITAL MONTAGNE
26>27 AVRIL 2023
PARC DES EXPOS - CHAMBÉRY

Attention : Avant de passer une commande complémentaire, vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé cette prestation. Cette demande, non accompagnée du règlement, sera considérée comme nulle (paiement à établir à l'ordre de SAVOIEXPO).

EXPOSANT :	N° de dossier :
STAND :	

PRESTATIONS	QUANTITES	PU HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
ELECTRICITE / ECLAIRAGE				
Electricité monophasée : le kw supplémentaire		172 €		
Electricité triphasée *(par multiple de 3)*: Les 3 kw supplémentaires		172 €		
Rampes de Spots : rail de 3 spots LED		62 €		
AMENAGEMENT SPECIFIQUE POUR STANDS INTERIEURS				
Réserve 1m x 1m + porte		172 €		
EAU				
Branchement eau (évacuation et consommation comprises)*		229 €		
CONNEXION WIFI				
Wifi (1 code par adresse IP)		30 €		
MOBILIER				
Réfrigérateur 140L		104 €		
Banque hôtesse avec 1 tabouret		139 €		
Mange-debout		104 €		
Tabouret haut		43 €		
SOIREE RESEAU DES DECIDEURS DES STATIONS DE SKI : MERCREDI 26 AVRIL DE 19H A 22H				
Participation par personne (buffet inclus)		45 €		
BADGES ET PARKINGS				
Badge exposant supplémentaire		5 €		
Badge parking supplémentaire		20 €		
Invitations	Rapprochez-vous directement de SAVOIEXPO			
			TOTAL TTC	

*** Prestations à commander impérativement avant le 7 avril 2023**

Date : Signature et nom du signataire :

BON DE COMMANDE A RETOURNER A :

SAVOIEXPO
PARC DES EXPOSITIONS - 1725 Avenue du Grand Ariétaz – 73000 CHAMBERY – Tel : 04.79.62.22.80
@ : sandra.grandinetti@savoiexpo.com et julie.bernard@savoiexpo.com

ELECTRICITE

CROQUIS DE POSITIONNEMENT

A retourner par e-mail à : amandine.chapuis@savoiexpo.com avant le vendredi 7 avril 2023.

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU SIGNATAIRE : .....

TELEPHONE :.....

STAND :.....

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquez la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

Date : **Signature et nom du signataire :**

RESERVE DE STAND

CROQUIS DE POSITIONNEMENT CLOISONS ET PORTE

A retourner par e-mail à : stephane.laurent@savoiexpo.com avant le vendredi 7 avril.

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU SIGNATAIRE : .....

TELEPHONE :.....

STAND :.....

NOMBRE DE CLOISONS SUPPLEMENTAIRES COMMANDEES : .....

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquez la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

ATTENTION : Pensez à bien indiquer le positionnement de la porte en plus des cloisons

INFORMATION IMPORTANTE : la clé de votre réserve sera à récupérer au commissariat du salon contre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de Savoiexpo.

Date : **Signature et nom du signataire :**

POINT D'EAU

CROQUIS DE POSITIONNEMENT

A retourner par e-mail à : amandine.chapuis@savoiexpo.com avant le vendredi 7 avril 2023.

RAISON SOCIALE : .....

NOM DU SIGNATAIRE : .....

TELEPHONE :.....

STAND :.....

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquez la position des allées et le numéro des stands avoisinants.

ATTENTION : Pensez à bien indiquer le positionnement de l'arrivée d'eau.

Date : **Signature et nom du signataire :**

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

► Pendant le Montage / le Démontage

En cas d'accident :
• Prévenir immédiatement les pompiers – 18
Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.
• Ensuite, **IMPERATIVEMENT**, prévenir le bureau d'organisation du salon (situé dans la Galerie G1) ou l'agent de sécurité le plus proche de votre position.
• Dégager un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident pour faciliter les accès.

En cas d'incendie :
• A l'intérieur des bâtiments, déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
• Evacuer et se regrouper devant le Hall.
• Prévenir immédiatement les pompiers - 18
Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.
• Ensuite, **IMPERATIVEMENT**, prévenir le bureau d'organisation du salon (situé dans la Galerie G1) ou l'agent de sécurité le plus proche de votre position.

► Pendant le Salon

En cas d'accident ou d'incendie :
• Prévenir le bureau d'organisation du salon (situé dans la Galerie G1) ou l'agent de sécurité le plus proche de votre position.
• Indiquer clairement le motif - la localisation de l'accident ou de l'incendie - votre nom
L'équipe incendie du salon appellera les secours et coordonnera leur arrivée.

AUTRES NUMEROS UTILES :

Pompiers.....18
Samu 15

BUREAUX ORGANISATION DU SALON.....04 79 62 22 80
POSTE DE SECOURS.....06 34 87 30 44

CENTRE HOSPITALIER CHAMBERY 04 79 96 50 50
CENTRE HOSPITALIER MEDIPOLE CHALLES-LES-EAUX.....04 79 26 80 80
CENTRE ANTI POISON.....04 72 11 69 11

MEMENTO

Horaires de MONTAGE	
Lundi 24 avril	8h00 à 18h30
Mardi 25 avril	7h30 à 18h30

Horaires de DEMONTAGE	
Jeudi 27 avril	18h00 à 21h00
Vendredi 28 avril	7h30 à 13h00

Horaires d'ouverture du salon aux visiteurs	
Mercredi 26 avril	9h00 à 19h00
Jeudi 27 avril	9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture du salon aux exposants	
Mercredi 26 avril	8h00 à 19h00
Jeudi 27 avril	8h00 à 21h00

TARIF ENTREE VISITEURS PROFESSIONNELS: Badge d'accès obligatoire

- ► Sans invitation : **120 €**
- ► Avec invitation : Pré-enregistrement gratuit sur www.alpipro.com

INAUGURATION DU SALON
Mercredi 26 avril à 17h00
dans le hall d'entrée (GALERIE G1)